

Règlement de la carte de fidélité

- Chaque franc (CHF) dépensé donne droit à un point, à l'exception des produits remboursés par les caisses maladie
- Chaque ordonnance déposée à la pharmacie donne droit à 200 points
- La pharmacie peut attribuer des points supplémentaires pour des occasions particulières
- Lorsque vous atteignez 1000 points, vous bénéficiez d'un bon de fidélité d'une valeur de CHF 10.- en espèces ou de 12.50 Frs en bon d'achat. Le solde des points est conservé
- Les bons de fidélité peuvent être utilisés lors de l'achat de produits de votre choix, à l'exception des produits remboursés par les caisses maladie
- Le montant des achats doit être égal ou supérieur à la valeur du bon de fidélité
- Les bons de fidélités sont valables uniquement à la pharmacie de Cologny

